

Liste des critères de cotation et des pièces justificatives associées

CRITÈRE	DOCUMENT JUSTIFICATIF
PERSONNE VICTIME DE VIOL OU AGRESSION SEXUELLE AU DOMICILE OU AUX ABORDS	Aucun document n'est nécessaire pour valider le critère
VIOLENCE AU SEIN DU COUPLE OU MARIAGE FORCÉ	Au moins une pièce justificative suivante : - Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales - Dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales
PERSONNE ENGAGÉE DANS UN PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION ET D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Aucun document n'est nécessaire pour valider le critère
PERSONNE VICTIME DE L'UNE DES INFRACTIONS DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS OU DE PROXÉNÉTISME	Aucun document n'est nécessaire pour valider le critère
HABITE L'EPCI	Au moins une pièce justificative suivante : - Contrat de location / justificatif de propriété - Attestation d'hébergement ou de domiciliation - Raçu d'hôtel - Rapport d'un travailleur social
HABITE LA COMMUNE	Au moins une pièce justificative suivante : - Contrat de location / justificatif de propriété - Attestation d'hébergement ou de domiciliation - Raçu d'hôtel - Rapport d'un travailleur social
TRAVAILLE DANS L'EPCI	Contrat de travail
TRAVAILLE DANS LA COMMUNE	Contrat de travail
DALO	Aucun document n'est nécessaire pour valider le critère
PERSONNE DÉPOURVUE DE LOGEMENT ET D'HÉBERGEMENT	Au moins une pièce justificative suivante : - Rapport d'un travailleur social - Attestation d'hébergement ou de domiciliation
LOGEMENT INDIGNE	Au moins une pièce justificative suivante : - Arrêté d'interdiction d'habitation - Arrêté de péril imminent - Arrêté d'insalubrité - Analyse plombémie / Diagnostic plomb / Diagnostic amiante - Rapport d'un travailleur social - Autres justificatifs de situation
PERSONNE HÉBERGÉE OU LOGÉE TEMPORAIREMENT DANS UN ÉTABLISSEMENT OU UN LOGEMENT DE TRANSITION	Au moins un document justificatif suivant : - Rapport d'un travailleur social - Attestation d'hébergement ou de domiciliation
ANCIENNETÉ DE LA DEMANDE	Aucun document n'est nécessaire pour valider le critère
TAUX D'EFFORT TROP ÉLEVÉ (40%)	Aucun document n'est nécessaire pour valider le critère
LOGEMENT REPRIS PAR LE PROPRIÉTAIRE OU MIS EN VENTE	Lettre de congé du propriétaire
LOGEMENT NON DÉCENT AVEC AU MOINS UN MINEUR	Au moins une pièce justificative suivante : - Rapport d'un travailleur social - Autre justificatif de situation + Livret de famille / acte d'Etat civil
PERSONNE ÂGÉE (À PARTIR DE 60 ANS)	Au moins un document justificatif suivant : - Carte Nationale d'Identité ou passeport du conjoint, du codemandeur ou d'une personne à charge - Titre de séjour du conjoint, du codemandeur ou d'une personne à charge - Livret de famille ou acte d'Etat civil <i>Note : l'identité du demandeur est justifiée au dépôt de la demande</i>
PARENTS EN DIVORCE / SÉPARATION	Toutes les pièces justificatives suivantes : - Jugement de divorce, ordonnance de non conciliation ou autre jugement - Livret de famille ou acte d'Etat civil
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP OU AYANT A LEUR CHARGE UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Au moins une pièce justificative suivante : - Carte d'invalidité ou décision de la commission administrative compétente (MDPH,...) - Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)
PERSONNE AGÉE DANS UN LOGEMENT INADAPTÉ AU HANDICAP / A LA PERTE AUTONOMIE	Au moins une pièce justificative suivante : - Carte Nationale d'Identité ou passeport du conjoint, du codemandeur ou d'une personne à charge - Titre de séjour du conjoint, du codemandeur ou d'une personne à charge - Livret de famille ou acte d'Etat civil + Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)
JEUNE DE MOINS DE 30 ANS	Au moins un document justificatif suivant : - Carte Nationale d'Identité ou passeport du conjoint ou du codemandeur - Titre de séjour du conjoint ou du codemandeur

CRITÈRE	DOCUMENT JUSTIFICATIF
PARENTS EN DIVORCE / SÉPARATION	Toutes les pièces justificatives suivantes : - Jugement de divorce, ordonnance de non conciliation ou autre jugement - Livret de famille ou acte d'Etat civil
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP OU AYANT A LEUR CHARGE UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	Au moins une pièce justificative suivante : - Carte d'invalidité ou décision de la commission administrative compétente (MDPH,...) - Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)
PERSONNE AGÉE DANS UN LOGEMENT INADAPTÉ AU HANDICAP / A LA PERTE AUTONOMIE	Au moins une pièce justificative suivante : - Carte Nationale d'Identité ou passeport du conjoint, du codemandeur ou d'une personne à charge - Titre de séjour du conjoint, du codemandeur ou d'une personne à charge - Livret de famille ou acte d'Etat civil + Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)
JEUNE DE MOINS DE 30 ANS	Au moins un document justificatif suivant : - Carte Nationale d'Identité ou passeport du conjoint ou du codemandeur - Titre de séjour du conjoint ou du codemandeur
DÉPART DE PERSONNE À CHARGE DU FOYER	Aucun document n'est nécessaire pour valider le critère
DÉCOHABITANT DU PARC SOCIAL	Toutes les pièces justificatives suivantes : - Carte Nationale d'Identité ou passeport du conjoint ou du codemandeur ou titre de séjour du conjoint ou du codemandeur - Justificatif de domicile
SUR-OCCUPATION (surface)	Contrat de location ou justificatif de propriété
SUR-OCCUPATION AVEC AU MOINS UN MINEUR	Toutes les pièces justificatives suivantes :
PERSONNE SORTANT D'UN APPARTEMENT DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE	Attestation d'hébergement ou de domiciliation
LOGEMENT ÉLOIGNÉ DU LIEU DE TRAVAIL	Toutes les pièces justificatives suivantes : - Contrat de location ou justificatif de propriété - Contrat de travail
PERSONNE MENACÉE D'EXPULSION SANS RELOGEMENT	Jugement d'expulsion
PERSONNE HEBERGÉE PAR DES TIERS	Au moins une pièce justificative suivante : - Rapport d'un travailleur social - Attestation d'hébergement ou de domiciliation
PERSONNE REPRENANT UNE ACTIVITÉ APRÈS UNE PÉRIODE DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	Au moins une pièce justificative suivante : - Attestation de formation - Autre justificatif de situation
QUARTILE 1	Au moins une pièce justificative suivante : - Fiche de paie demandeur et/ou codemandeur et/ou personne à charge - Justificatif de ressources - Attestation CAF
SOUS-OCCUPATION	Contrat de location ou justificatif de propriété